



DÉLIBÉRATION

du Conseil Académique plénier de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 1^{er} avril 2021

Délibération n°05-2021 : Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants – Election des membres du collège des maîtres de conférences et assimilés (hommes)

LE COLLÈGE DES MAITRES DE CONFERENCES ET PERSONNELS ASSIMILÉS
(FEMMES ET HOMMES) DU CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-6-1, L712-6-2 et R712-9 et suivants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A BULLETINS SECRETS,

Elit :

- Monsieur Mickaël CASTRO

Et

- Monsieur Régis FLEURQUIN

En qualité de membres hommes de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants au titre du collège des maîtres de conférences et personnels assimilés.

Membres en exercice : 13
Membres présents : 7
Membres représentés : 3

Suffrages exprimés : 10
- Pour : 7
- Contre : 3
Vote blanc : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : -